

## **Me Adel Nassar** **Avocat Libanais**

Dans un pays qui, depuis sa création, continue de se poser des questions existentielles et qui vacille en permanence entre les guerres intestines et les occupations, la tentation est grande de reléguer les exigences d'une bonne gouvernance à un plan secondaire. De manière répétitive ceux qui soulèvent la question de la gouvernance se voient répliquer qu'il faudrait d'abord œuvrer pour la survie ou même l'existence du pays avant de s'occuper de la manière suivant laquelle il doit être gouverné. Cette démarche est suicidaire.

Il faut prendre chacun des sujets de front. La souveraineté doit être restaurée et la bonne gouvernance doit être assurée. Chacun de ces deux sujets suffit à la déliquescence de l'Etat.

Un romancier anglais, Patrick Mc Guinness, décrivait la Roumanie sous Ceausescu comme étant « *une incuritocratie véreuse, brutale et maladroite, parfois comique souvent absurde* ». Cette description s'applique à la situation actuelle du Liban.

L'incurie se manifeste à tous les échelons de l'Etat. Ses services sont gangrenés par le clientélisme, le noyautage partisan et les trafics d'influences. En plus de la corruption et de la malveillance, l'incompétence s'est répandue, partout dans l'Administration, puisque la répartition de la fonction publique en chasses gardées partisans a fait que les nominations et les promotions sont dépendantes non pas du degré de savoir mais du degré d'obéissance.

La gouvernance à la libanaise est en réalité un système par lequel chacun veut accaparer tous les pouvoirs mais n'être responsable de rien.

Les deux intervenants, M. Alain Bifani, ancien directeur général du Ministère des Finances pendant des années et Dr. Henri Chaoul, ancien conseiller pro bono du Ministère des Finances pendant quelques mois ont tous les deux démissionnés, l'un après des années de résistance, l'autre après avoir été frappé par la paralysie de l'Etat malgré la crise et l'urgence. Les deux ont été confrontés à la dure réalité et se sont battus contre elle. Leurs parcours rendent uniques leurs témoignages et en particulier leurs analyses du contexte qui a accompagné la mise en place de l'audit juris-comptable des comptes de la Banque du Liban.